



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**COMMISSION DE LA TRANSPARENCE**

AVIS

7 octobre 2009

**PRIVIGEN 100 mg/ml, solution pour perfusion**  
**B/1 flacon en verre de 25 ml (CIP : 575 623.4)**

**Laboratoire CSL BEHRING S.A.**

Immunoglobuline humaine normale (IgIV)

Liste I

Médicament soumis à prescription hospitalière.

Code ATC : J06BA02

Date de l'AMM : 07/05/2009

Motif de la demande : Inscription Collectivités en complément des présentations existantes (50, 100 et 200 ml)

Indications thérapeutiques :

« Traitement de substitution des :

- Déficits immunitaires primitifs (DIP) tels :
  - agammaglobulinémie et hypogammaglobulinémie congénitales
  - déficit immunitaire commun variable
  - déficit immunitaire combiné sévère
  - syndrome de Wiskott Aldrich
- Myélome ou leucémie lymphoïde chronique avec hypogammaglobulinémie secondaire sévère et infections récurrentes ;
- Infections récurrentes chez l'enfant infecté par le VIH.

Traitement immunomodulateur :

- Purpura thrombopénique immunologique (PTI) chez l'enfant ou l'adulte présentant un risque hémorragique élevé ou préalablement à tout acte chirurgical, afin de corriger le nombre de plaquettes
- Syndrome de Guillain-Barré
- Maladie de Kawasaki.

Greffe de moelle osseuse allogénique »

Posologie : cf. RCP.

Le service médical rendu par cette spécialité est important.

Cette spécialité est un complément de gamme qui n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V).

Avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités et divers services publics dans les indications et aux posologies de l'AMM.

Direction de l'Évaluation Médicale, Économique et de Santé Publique

Avis 1